



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17516
2 octobre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 2 OCTOBRE 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'ESPAGNE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué que le Bureau du porte-parole du Gouvernement espagnol a rendu public hier, 1er octobre, au sujet du bombardement du quartier général de l'OLP en Tunisie effectué par les forces aériennes israéliennes le 1er octobre :

"Le Gouvernement espagnol condamne dans les termes les plus énergiques le bombardement par l'aviation israélienne du siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Borj Cedria, dans la banlieue de Tunis, qui a fait de nombreuses victimes.

Cet attentat brutal contre l'intégrité territoriale d'un Etat souverain ne fait qu'aggraver les tensions existantes et compromet gravement les efforts déployés actuellement pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Dans ces moments pénibles, le Gouvernement espagnol exprime ses sentiments d'amitié et de solidarité au Gouvernement et au peuple tunisiens ainsi qu'au peuple palestinien et à ses dirigeants."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
par intérim,

(Signé) Emilio ARTACHO
